

## Emma Todd

Prévenir plutôt que promouvoir –

[www.preventdontpromote.org](http://www.preventdontpromote.org)

Mémoire présenté au Comité sénatorial des affaires sociales dans le cadre de l'audience sur le projet de loi C-45 (printemps 2018)

Nous sommes d'accord avec les commentaires ci-dessous formulés par des sénateurs et des témoins sur la question de savoir jusqu'à quel point la population canadienne doit être informée avant de décider de consommer du cannabis.

D'ailleurs, aucune donnée publiée ne permet de savoir si les Canadiens de toutes les tranches d'âge et de toutes les régions sont adéquatement informés sur les risques pour la santé, comme le mentionne Santé Canada ci-dessous.

### **Sénateurs et témoins qui considèrent que la population canadienne doit être informée**

Le sénateur Art Eggleton (19 avril 2018) : [...] [N]'est-il pas normal que la personne que l'on considère comme un adulte ait le droit de prendre elle-même ce genre de décision, pourvu, **espérons-le, qu'elle soit pleinement informée** et qu'elle prenne la meilleure décision pour sa santé?

M<sup>me</sup> MacLennan (9 mai 2018) : Nous sommes convaincus qu'en **informant adéquatement le public**, les jeunes de 18 ans seront mieux outillés pour décider de consommer ou pas du cannabis, en quelle quantité et sous quelle forme. [TRADUCTION]

La sénatrice Rose-May Poirier : [...] Quand vous avez rédigé votre rapport en 2016, **il est évident que le gouvernement ne s'est pas donné la peine d'informer adéquatement la population canadienne**. Pour veiller à ce que les Canadiens soient bien informés de toutes les conséquences, sur le plan de la santé, le plan juridique et autre, le gouvernement ne devrait-il pas, à votre avis, retarder l'adoption de la Loi pour que nous puissions informer adéquatement la population? [TRADUCTION]

M<sup>me</sup> McLellan : [...] Notre rapport s'articule autour de deux notions : restriction et réglementation. **L'information de la population sera capitale**. [TRADUCTION]

La sénatrice Rose-May Poirier : [...] bien que le gouvernement ait annoncé dans le budget qu'il y consacrerait des millions de dollars, **Santé Canada a seulement dépensé 295 000 \$ dans sa campagne officielle d'information du public sur le cannabis. La campagne, qui a principalement visé les jeunes, n'a commencé qu'en mars 2018**. [TRADUCTION]  
[...]

Le D<sup>r</sup> Ware : [...] **C'est un sujet dont la presse parle pratiquement tous les jours. C'est le sujet de l'heure dans les médias sociaux et sur Twitter. Les jeunes s'intéressent à la question. Ils sont bien conscients des risques. Je pense que cela fait des décennies qu'on leur parle – on en parlait même déjà à certains d'entre nous quand nous étions jeunes – des dangers du cannabis et de la marijuana. Pourtant, la consommation de ces deux substances**

**reste très fréquente. Je pense que les jeunes sont bien informés. Selon moi, nous sous-estimons leur intelligence et l'étendue de leurs connaissances sur la question. Si nous les tenons informés des discussions, comme de celles qui ont lieu au sein des deux chambres, et de ce qui se dit dans les médias, toutes nos interventions seront susceptibles de sensibiliser le public. Chacune des paroles que nous prononçons sera entendue par les jeunes. Il faut leur faire comprendre que la consommation de cannabis est une activité d'adulte, leur expliquer que plus ils attendent pour consommer du cannabis meilleur c'est pour leur cerveau, et leur parler de la puissance du cannabis. Il faut envoyer des messages simples [...] [TRADUCTION]**

Notre position : Pas un témoin, pas un fonctionnaire n'a été en mesure d'affirmer qu'une campagne d'information du public, prolongée et de grande envergure, a été mise en œuvre et encore moins de démontrer que les efforts d'information déployés se sont appuyés sur des données probantes ni qu'ils ont visé toutes les tranches d'âge de la population. En fait, l'une des raisons pour lesquelles le Canada enregistre des taux élevés de consommation des produits de la marijuana est le grave sous-financement chronique des processus d'information du public : parents, enseignants, professionnels de la santé, jeunes, jeunes adultes et une myriade d'autres catégories de personnes. La population en est ainsi venue à minimiser les risques associés à la consommation tout comme les problèmes auxquels nous devons désormais faire face.

### **Conseils de Santé Canada sur les risques liés à la santé**

Vous ne devriez pas consommer de cannabis si :

- vous êtes âgé de moins de 25 ans;
- vous êtes allergique à n'importe quel cannabinoïde ou à la fumée;
- vous êtes atteint d'une grave maladie du foie, des reins, du cœur ou des poumons;
- vous avez des antécédents personnels ou familiaux d'un grave trouble mental, comme la schizophrénie, la psychose, la dépression ou le trouble bipolaire;
- vous êtes enceinte, envisagez de tomber enceinte ou allaitez;
- vous êtes un homme qui désire fonder une famille;
- vous avez des antécédents de dépendance ou d'abus d'alcool ou de drogues. [...]

Mises en garde et précautions importantes [...]

- Ne pas fumer ou vaporiser du cannabis en présence d'un enfant. [...]

La consommation de cannabis peut également déclencher des crises psychotiques qui se caractérisent par de la paranoïa, du délire et des hallucinations. Par ailleurs, le THC présent dans le cannabis peut réduire la capacité de conduire prudemment ou de faire fonctionner de l'équipement.

Réf. : [www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/usage-marijuana-fins-medicales/producteurs-autorises/renseignements-consommateur-cannabis-marihuana-marijuana.html](http://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/usage-marijuana-fins-medicales/producteurs-autorises/renseignements-consommateur-cannabis-marihuana-marijuana.html)

[www.canada.ca/fr/sante-canada/services/drogues-medicaments/cannabis/effets-sante/effets.html](http://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/drogues-medicaments/cannabis/effets-sante/effets.html)

### **Amendements proposés**

Étant donné qu'aucune donnée ne montrant que les Canadiens de toutes les tranches d'âge et de toutes les régions ont été adéquatement informés des conseils de Santé Canada susmentionnés sur les risques pour la santé que représente la consommation du cannabis, nous proposons d'apporter les amendements suivants :

A) La Loi n'entrera pas en vigueur tant que Statistique Canada n'aura pas la certitude qu'une majorité de Canadiens, de toutes les tranches d'âge et de toutes les régions du Canada, comprend bien les risques pour la santé que représente la consommation du cannabis d'après Santé Canada.

B) La vente de cannabis doit être interdite aux personnes qui, de l'avis de Santé Canada, ne doivent pas consommer de cannabis pour des raisons de santé, notamment aux personnes répondant à ce critère déjà mentionnées par Santé Canada, comme les personnes de moins de 25 ans.

C) Il est interdit de fumer ou de vaporiser de la marijuana en présence des enfants.